



Traité Maasser Chéni

Michna 12 - Chapitre 4

הָאוֹמֵר לְבָנוֹ: מֵעֵשֶׂר שְׁנֵי בְּזוּיֵת זֶה, וּמִצָּא בְּזוּיֵת אַחֶרֶת,
הָרִי אֵלֹו חֲלִין.
הָיָה שָׁם מִנֶּה וּמִצָּא מֵאֲתִים,
הַשָּׂאֵר חֲלִין.
מֵאֲתִים וּמִצָּא מִנֶּה,
הַכֹּל מֵעֵשֶׂר:

Si quelqu'un dit à son fils : '[Les fruits de] seconde dîme se trouvent dans ce coin-ci' et qu'il les trouve dans un autre coin, ceux-ci sont profanes. S'il devait y avoir cent dinars à cet endroit et qu'il y trouve deux cents, le surplus est profane ; [s'il devait y avoir] deux cents et qu'il y trouve cent, le tout est seconde dîme.



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions